

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

-----  
DECRET N° 79/401 du 7/07/79  
portant nomination de Monsieur BOUANGA Daniel,  
Médecin en qualité de Directeur de l'Hôpital  
de Loubomo.-  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur BOUANGA Daniel, Médecin est nommé Directeur de l'Hôpital de Loubomo.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

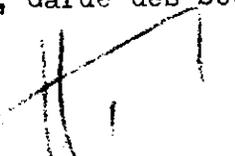
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'Intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

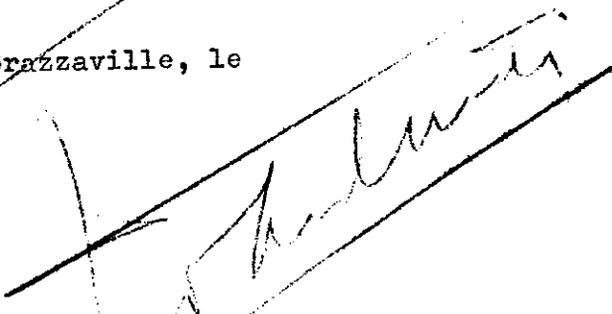
Brazzaville, le

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement  
Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales

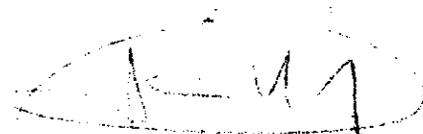
  
Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux

  
Victor TAMBA-TAMBA.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

  
Henri LOPES.-